

COMMUNE D'ILLE SUR TET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL - associations et structures publiques

A compléter et à retourner à la Mairie d'Ille sur Tet 15 jours avant la date de besoin.

Par courrier : Mairie d'Ille sur Tet – Place de la résistance – 66 130 Ille sur Tet

Par mail : mairie@ille-sur-tet.com

DEMANDE DE RÉSERVATION

Par : M Mme : _____

Représentant _____

Adresse _____

Téléphone fixe ou Portable : _____ Mail : _____

Demande à réserver le matériel désigné au verso de la présente feuille (sous réserve de disponibilité effective de ce matériel).

Pour la période du _____ au _____, soit _____ jours.

Motif de la demande : _____

Date de la manifestation : _____

Lieu de la manifestation : _____

Petit matériel (tables, chaises, barrières, grilles) :

- **Demande de livraison :** oui non ATTENTION : livraison payante – voir tarifs.
- **Demande de récupération sur site :** oui non ATTENTION : payant – voir tarifs.

Tentes, modules et panneaux électriques : installation avec contrôle obligatoire, payant – voir tarifs

CONDITIONS :

- Le matériel ne devra pas être utilisé à des fins autres que celles stipulées dans la convention.
- En cas de dégradation du matériel, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.
- En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Commune la valeur de remplacement de ce matériel.
- Le bénéficiaire du prêt de matériel doit présenter cette autorisation à l'agent technique lors du retrait et du retour du matériel.
- Le bénéficiaire du prêt de matériel devra téléphoner à la personne en charge de l'animation (tél : 06 20 92 45 56) pour convenir du jour et de l'heure de retrait et de retour du matériel.
- Le retrait du matériel se fait dans les locaux de la commune (pas de transport par la commune).
- Le bénéficiaire de matériel devra déposer une caution qui sera restituée lors du retour du matériel, après vérification de l'état. Tarif : petit matériel : 150 € - Tentes, modules, panneaux électriques : 500 €.

Fait à Ille sur Tet, le

Le demandeur,
Lu et approuvé

Pour acceptation, le Maire,

Désignation du Matériel	Tables Prix unitaire en cas de casse : 60 € TTC	Chaises Prix unitaire en cas de casse : 20 € TTC	Grilles d'exposition Prix unitaire en cas de casse : 100 € TTC	Barrières Prix unitaire en cas de casse : 45 € TTC	Tentes Prix unitaire en cas de casse : 3 400 € TTC	Modules praticables Prix unitaire en cas de casse : 620 € TTC	Panneaux électriques Prix unitaire en cas de casse : 800 € TTC
Quantité prêtée							
Etat des lieux lors du prêt							
Prise en charge du matériel	Le Par M. Tél :						
Signature du bénéficiaire							
Signature De l'agent communal							
Restitution du matériel	Le Par M. Tél :						
Etat des lieux réception							
Signature du bénéficiaire							
Signature de l'agent communal							
Coût en cas de livraison Petit matériel (voir grille tarifaire)							
Coût de récupération sur site Petit matériel (voir grille tarifaire)							
Coût d'installation avec contrôle Tentes, modules, panneaux électriques (obligatoire)							
Surcoût déplacement hors Ille Sur Tet							